

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00039 Numéro SIREN : 415 093 541 Nom ou dénomination : STEMANN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012951

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **TOULON**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012951**
n° de gestion : **1998B00039**
n° SIREN : **415 093 541 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 23/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

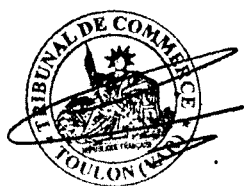
STEMANN HOLDING - Société à responsabilité limitée
1165 chemin Des Luquettes 83740 la Cadiere-d'azur -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



689209

STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

12951

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

Convention nouvelle : néant

Conventions poursuivies :

Première Convention

Compte n°45103000
Bénéficiaire : M.T.V SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 79 374 Euros débiteur au 30 Septembre 2018

Deuxième Convention

Compte n°45101000
Bénéficiaire : EST SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 59 700 Euros débiteur au 30 Septembre 2018

Troisième Convention

Compte n°45102000
Bénéficiaire : STHAN SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 45 467 Euros débiteur au 30 Septembre 2018

Quatrième Convention

Compte n°45500000
Bénéficiaire : Stéphanie TOCHE
Objet : compte courant d'associé non rémunéré
Solde : 145 Euros au 30 Septembre 2018

E

Cinquième Convention

Compte n°45520000

Bénéficiaire : Emmanuel TOCHE

Objet : compte courant d'associé non rémunéré

Solde : 84 Euros au 30 Septembre 2018

Sixième Convention

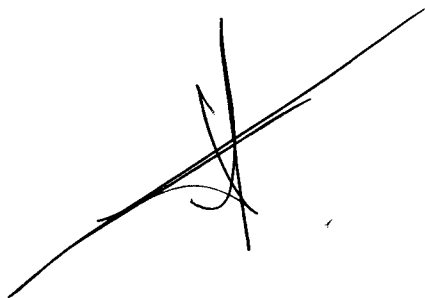
Compte n°76800000

Tiers : ASSOCIES

Objet : intérêts des comptes courants d'associé

Solde : 2 781 Euros perçus au 30 Septembre 2018

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.

STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit janvier,

A neuf heures,

Les associés de «STEMANN HOLDING», société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, divisé en 100 parts sociales de 76,22 euros, entièrement libéré, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à BANDOL (83 150), 11 Quai Charles De Gaulles.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES:

Monsieur Emmanuel TOCHE possédant 51 parts
Madame Stéphanie TOCHE possédant 49 parts
TOTAL : 100 parts

Seuls associés de la Société et, représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel TOCHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2018
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la perte de l'exercice clos de 9 879 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

<u>Origine :</u>	
Report à nouveau :	- 66 534 Euros
Résultat de l'exercice :	- 9 879 Euros
Total :	- 76 413 Euros

<u>Affectation :</u>	
Report à nouveau :	- 76 413 Euros
Total :	- 76 413 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'absence de rémunération perçue par le gérant au titre de son mandat au cours l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

L'Assemblée Générale rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide de l'absence de rémunération de la gérance pour l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale décide que la gérance continuera à avoir droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

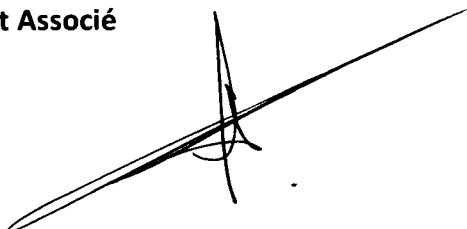
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou de copies des présentes afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés présents ou représentés.

Monsieur Emmanuel TOCHE
Gérant Associé



Madame Stéphanie TOCHE
Associée



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 1 165 Chemin des Luquettes
83 740 LA CADIÈRE D'AZUR
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019
RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

En effet, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 0 Euro comme lors de l'exercice précédent du fait de la nature de la Société, holding passive.

Par conséquent, il n'y aura pas lieu d'établir un comparatif chiffré des exercices.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir les capitaux propres de la Société et valoriser nos prises de participation.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement significatif n'est à signaler.

- Filiales et participations

La Société détient 90% de la SARL EST immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 792 293 193 ;

Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2018 : 0 Euro

Résultat Net au 30 Septembre 2018 : - 2 432 Euros

E

La Société détient également 90% de la SARL STHAN immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 801 238 304 ;
Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2018 : 1 746 668 Euros
Résultat Net au 30 Septembre 2018 : 55 673 Euros

La Société détient 90% de la SARL M.T.V immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 819 416 926 depuis le 04/04/2016.
Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2018 : 738 480 Euros
Résultat Net au 30 Septembre 2018 : 24 456 Euros

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018:

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 Euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 327 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 3 327 Euros.

Les comptes annuels font également apparaître un résultat financier de 2 781 Euros.

En conséquence, l'exercice clos le 30 Septembre 2018 se traduit par une perte de 9 879 Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 9 879 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau :	- 66 534 Euros
Résultat de l'exercice :	- 9 879 Euros
Total :	- 76 413 Euros

Affectation :

Report à nouveau :	- 76 413 Euros
Total :	- 76 413 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

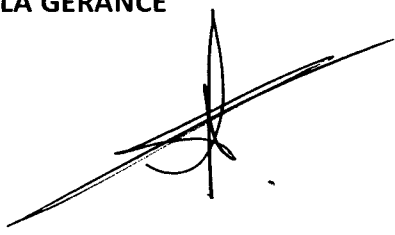
- Approbation de la rémunération de la gérance :

Nous allons par ailleurs vous demander de ratifier la rémunération perçue par la gérance au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce :

Nous allons vous demander d'approuver les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce qui ont fait l'objet du rapport spécial de la gérance qui vous a été soumis.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

L'Assemblée Générale approuve la perte de l'exercice clos de 9 879 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau :	- 66 534 Euros
Résultat de l'exercice :	- 9 879 Euros
Total :	- 76 413 Euros

Affectation :

Report à nouveau :	- 76 413 Euros
Total :	- 76 413 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

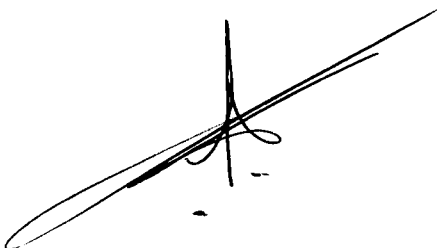
Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018, aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme au procès-verbal

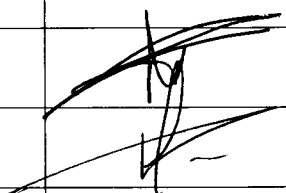
LA GERANCE



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

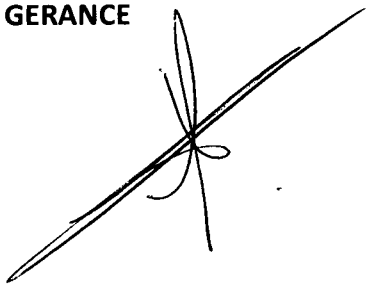
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	PARTS	VOIX	EMARGEMENT
EMMANUEL TOCHE	51	51	
STEPHANIE TOCHE	49	49	
TOTAL : 2 ASSOCIES	100	100	

Le gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des parts sociales ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

LA GERANCE



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

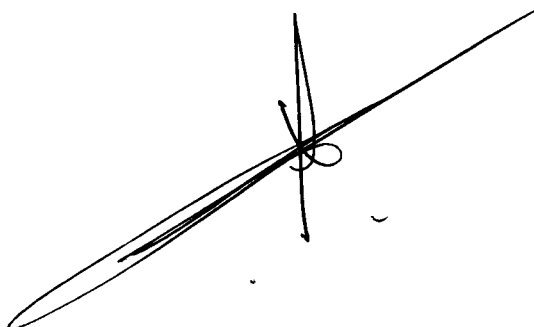
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2019

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

COMPTES ANNUELS

CERTIFIES CONFORMES

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'LA GERANCE'.

•SARL STEMANN HOLDING
•
•1165 CHEMIN DES LUQUETTES
•
• 83740 LA CADIERE D AZUR

COMPTES ANNUELS du 01/10/2017 au 30/09/2018

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794



SARL STEMANN HOLDING

1165 CHEMIN DES LUQUETTES

83740 LA CADIERE D AZUR

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

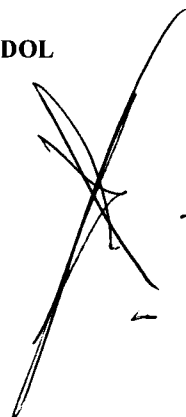
Activité principale de l'entreprise : HOLDING

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à BANDOL

Le

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL STEMANN HOLDING
1165 CHEMIN DES LUQUETTES
83740 LA CADIERE D AZUR

relatifs à l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	138 341 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(9 879) Euros

Fait à BANDOL
Le 17/12/2018

Marie BELLANI
Chef de Mission

Renaud COTELLE
Expert-Comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 805	1 805		195	195	100.00
	Autres immobilisations corporelles	2 159	2 159		122	122	100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20 250	6 750	13 500	13 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	24 214	10 714	13 500	13 817	317	2.29
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				9 333	9 333	100.00
	Autres créances	184 541	59 700	124 841	124 093	748	0.60
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				27	27	100.00
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	184 541	59 700	124 841	133 453	8 612	6.45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		208 754	70 414	138 341	147 270	8 929	6.06

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018	12	Exercice N-1 30/09/2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	7 622		7 622			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	204 460		204 460			
	Report à nouveau	66 534		64 779		1 755	2.71
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 879		1 755		8 125	463.01
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total I		136 431		146 311		9 879	6.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	26				26	
	Emprunts et dettes financières diverses	229		194		35	18.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 655		765		890	116.34
	Total IV	1 910		959		951	99.16
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 910		959		951	99.16
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		138 341		147 270		8 929	6.06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 910 959

Handwritten signature

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			737	1 458		720	49.41
Impôts, taxes et versements assimilés			290	2 159		1 869	86.57
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			317	793		476	60.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 983	1 009		974	96.46
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 327	5 419		2 092	38.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 327	5 419		2 092	38.60
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 781		3 664		883	24.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 781		3 664		883	24.10
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 781		3 664		883	24.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	546		1 755		1 209	68.88
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 333				9 333	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	9 333				9 333	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 333				9 333	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 781		3 664		883	24.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 661		5 419		7 242	133.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 879		1 755		8 125	463.01

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Handwritten signature

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

/4

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

neant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	1 655
Total	1 655

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits financiers	2 781
Total	2 781

interets remuneration compte courant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

FI